



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 50586

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les menaces qui pèsent sur notre patrimoine historique. En effet, déjà durement frappé lors de la préparation et du vote de la loi de finances de 1997, le patrimoine est à nouveau menacé par un plan d'économie gouvernemental qui toucherait strictement les mêmes chapitres budgétaires. Il lui rappelle qu'à ce sujet, 265,4 milliards de francs de crédits avaient déjà été annulés en 1996. Or le patrimoine c'est non seulement l'identité française dans ce qu'elle a de plus noble, mais encore l'élément central et fédérateur de la mémoire collective des Français, et il risque de se perdre à jamais. De plus, dans une France qui compte aujourd'hui plus de 40 000 monuments historiques, classés ou inscrits, il contribue au développement économique (1 franc investi par l'État équivaut à 2 francs de travaux de restauration, 2 millions de francs de travaux engendrent 6 emplois) et offre une rentabilité touristique « de 6 à 8 en recettes contre 1 en dépenses ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet et les mesures urgentes qu'il entend prendre pour soutenir les entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50586

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1841